

Programme de recherche en immigration, intégration et relations interculturelles

Action concertée thématique

En bref

Année de concours : 2025-2026

Volets offerts : Projet de recherche, Projet de recherche-action, Synthèse des connaissances

Date limite de la prédemande : Mercredi 10 septembre 2025, 16 h

Communication des résultats : Semaine du 13 octobre

Date limite de la demande : Mercredi 10 décembre 2025, 16 h

Annonce des résultats : Semaine du 23 février 2026

Montant total disponible : 2 865 842 \$ (incluant les FIR)

Début des projets : 1^{er} mars 2026

Durée du financement : Variable selon le volet

Proposé par :

**Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
Et le Fonds de recherche du Québec – secteur Société et culture (FRQ)**

Table des matières

1. Objectifs	3
2. Contexte	3
3. Besoins de recherche	4
3.1 Aspects pour accroître la pertinence	4
3.2 Besoins de recherche spécifiques	5
AXE 1 : SYSTÈMES ET POLITIQUES D'IMMIGRATION	5
AXE 2 : INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES	7
AXE 3 : RELATIONS INTERCULTURELLES	9
4. Conditions du concours et du financement	11
4.1 Caractéristiques du financement	11
4.2 Admissibilité	12
5. Définition des volets offerts dans ce concours	14
5.1 Projet de recherche	14
5.2 Projet de recherche-action	14
5.3 Synthèse des connaissances	15
6. Processus et critères d'évaluation	15
6.1 Évaluation de pertinence (prédemande)	16
6.2 Évaluation scientifique (demande de financement)	18
7. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement	21
7.1 Formulaires électroniques FRQnet	22
7.2 Documents requis	22
8. Renseignements	23
9. Annexe 1 — Précisions sur les documents à joindre au formulaire de demande	24
10. Annexe 2 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires	26
11. Annexe 3 — Dépenses admissibles	27
12. Annexe 4 — Note de clarification pour la participation des personnes des milieux de pratique aux projets déposés dans le volet « projet de recherche-action »	29
13. Annexe 5 — Mesures de financement pour la recherche au collégial	30

1. Objectifs

Le Fonds de recherche du Québec – secteur Société et culture (FRQ) et son partenaire, le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI), invitent la communauté scientifique à répondre à cet appel de propositions visant à :

- Accroître les connaissances sur l’immigration, l’intégration et les relations interculturelles au Québec;
- Proposer les meilleures pratiques et pistes d’action en matière de politiques publiques dans ces trois domaines.

Les besoins de recherche sont articulés autour des trois axes suivants :

- 1) Systèmes et politiques d’immigration
- 2) Intégration des personnes immigrantes
- 3) Relations interculturelles

En soutenant le développement d’une capacité de recherche sur des thématiques jugées d’intérêt pour le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) et ses partenaires, les résultats des recherches découlant de ce programme devraient permettre de les soutenir dans la prise de décision ainsi que dans l’élaboration de politiques publiques efficaces dans ces trois domaines.

2. Contexte

Dans les dernières années, plusieurs changements structurels ont modifié le contexte qui prévalait jusqu’à présent dans les domaines de l’immigration, de l’intégration et des relations interculturelles. Ainsi, le Québec connaît des transformations qui ont des répercussions sur ces trois domaines, telles que l’augmentation des besoins de main-d’œuvre dans diverses régions du Québec, la baisse de l’accroissement naturel de la population, le vieillissement de la population et la baisse du poids démographique du Québec au Canada.

Dans un contexte d’augmentation importante et graduelle des mouvements migratoires à travers le monde, les volumes d’immigration permanente ont augmenté sensiblement au Québec à partir des années 1990 et 2000. Par ailleurs, on constate une hausse importante des volumes d’immigration temporaire depuis environ une décennie, représentant désormais une part significative de l’accroissement migratoire au Québec. En conséquence, de plus en plus de personnes obtenant une résidence permanente ont d’abord séjourné au Québec de façon temporaire pour travailler ou pour étudier, ce qui représente une diversification des parcours migratoires. Durant cette même période, le volume de demandeurs d’asile a crû considérablement. À ce portrait s’ajoutent, depuis les années 1990, les personnes réfugiées prises en charge par l’État ou parrainées qui sont en processus de réinstallation, une population plus ou moins nombreuse, selon l’évolution du contexte géopolitique international et des crises climatiques.

L’ensemble de ces transformations en matière d’immigration soulève certains questionnements, notamment concernant la capacité d’accueil de la société québécoise, les programmes et services de francisation, la réponse aux besoins de main-d’œuvre, le vivre-ensemble et l’intégration des personnes immigrantes, de même que la régionalisation de l’immigration.

Ces changements et ces nouveaux défis demandent à l'État québécois d'élaborer de nouvelles politiques publiques ou de revoir celles déjà existantes dans les domaines de l'immigration, de l'intégration et des relations interculturelles. Pour ce faire, l'État compte s'appuyer sur les données issues de la recherche scientifique de pointe ainsi que sur les meilleures pratiques adoptées par des États comparables à celui du Québec.

Le Québec est fier de pouvoir compter sur des expertises de pointe sur ces thèmes. Désireux de solidifier les ponts entre la recherche et l'élaboration des politiques publiques en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles, le MIFI a choisi de faire appel au programme *Actions concertées* du FRQ pour offrir à la communauté académique le *Programme de recherche sur l'immigration, l'intégration et les relations interculturelles*. Après un premier [appel de propositions ciblé](#) ayant mené au financement d'un [projet de recherche](#) et un [deuxième appel de propositions](#) ayant permis de mettre sur pied un [réseau de recherche sur l'immigration, l'intégration et les relations interculturelles au Québec](#), le MIFI s'associe de nouveau au FRQ pour solliciter, par le présent appel thématique, la contribution de la communauté scientifique.

3. Besoins de recherche

Tous les besoins de recherche qui suivent sont directement en lien avec les objectifs du programme de recherche, énoncés à la section 1 – [Objectifs](#).

Les projets proposés doivent offrir une démonstration explicite de leur capacité à répondre **prioritairement à un (1) des besoins de recherche spécifiques** présentés ci-dessous et l'inscrire dans la section du formulaire de prédemande prévue à cet effet.

Il est à noter que les questions énoncées sous chaque besoin sont présentées à titre indicatif. Ainsi, une proposition de projet pourrait s'intéresser à une question de recherche non présente dans l'appel, pourvu que celle-ci réponde explicitement aux besoins de recherche spécifiques et qu'elle applique les définitions présentées dans l'encadré de la section 1 « Objectifs ».

3.1 ASPECTS POUR ACCROÎTRE LA PERTINENCE

Afin d'accroître la pertinence de leur projet et de ses retombées, les personnes souhaitant déposer une prédemande dans le cadre du présent concours sont invitées à :

- Inclure une approche comparative dans leur projet, qui permet d'explorer des politiques et des pratiques en vigueur dans d'autres entités politiques;
- Favoriser des liens entre les besoins inscrits dans les différents axes, par exemple par le choix d'approches interdisciplinaires ou intersectorielles, afin d'offrir une perspective plus large aux utilisateurs et utilisatrices des connaissances.

3.2 BESOINS DE RECHERCHE SPÉCIFIQUES

AXE 1 : SYSTÈMES ET POLITIQUES D'IMMIGRATION

Besoin 1 : Le système d'immigration face aux tendances migratoires et à la capacité d'accueil du Québec

Une part croissante des personnes immigrantes s'installent au Québec dans le cadre d'un processus de sélection « en deux étapes ». Les établissements d'enseignement admettent des étudiantes et étudiants internationaux dans le cadre de leurs programmes d'études et les entreprises embauchent des travailleuses et travailleurs étrangers pour combler leurs besoins de main-d'œuvre. Ces personnes candidates présentent des demandes pour obtenir un statut de résident ou résidente temporaire auprès des gouvernements provincial et fédéral. Le gouvernement du Québec offre ensuite une voie d'accès à un statut permanent à certaines de ces personnes immigrantes temporaires. Ce parcours d'immigration « en deux étapes » présente des enjeux et des bénéfices distincts par rapport aux autres voies d'immigration permanente.

De plus, de nouvelles tendances migratoires émergent depuis les dernières années et devraient se poursuivre à moyen et long terme. Dans ce contexte, certains ajustements pourraient être apportés aux programmes d'immigration économique au regard des nouvelles réalités afin qu'ils demeurent pertinents. À cet effet, il serait opportun de distinguer les tendances migratoires actuelles qui touchent cette catégorie d'immigration, d'identifier les pratiques de différents pays et d'obtenir des pistes d'action pour améliorer les programmes d'immigration économique, tout en tenant compte du contexte québécois et notamment, du fait français et de la place prépondérante du passage du statut temporaire au statut permanent.

En ce qui concerne l'immigration humanitaire, le nombre de personnes déplacées et réfugiées dans le monde atteint de nouveaux records. En 2022, le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) évaluait à 34,6 millions le nombre de personnes réfugiées, soit 35 % de plus qu'en 2021. Parmi les pays de l'OCDE, deux tendances semblent se dessiner : certains durcissent leur système d'asile par le biais de réformes tandis que d'autres diversifient leurs réponses et mettent en place de nouvelles voies d'accès à l'immigration temporaire et permanente parallèlement à leur cadre traditionnel en matière d'asile et de réinstallation.

La recherche financée en réponse à ce besoin devrait contribuer à :

- **Cerner les principaux enjeux et défis auxquels sont confrontés les programmes d'immigration temporaire et permanente au Québec;**
- **Identifier des pistes de réponse ou d'amélioration, en se concentrant sur l'immigration économique, sur l'immigration humanitaire ou sur les deux.**

Exemples de questions pouvant être abordées en réponse au besoin 1 :

- Est-ce que la voie d'immigration en deux étapes favorise la rétention de personnes immigrantes permanentes au Québec ?
- Quels sont les effets de l'immigration permanente et temporaire sur la demande et l'offre de services publics (santé, éducation, services de garde éducatifs, etc.) et de logements au Québec à court, moyen et long termes ?

- Quels sont les effets de l'évolution récente des mouvements migratoires internationaux sur le Québec ? Quelles sont et seront les grandes tendances migratoires internationales susceptibles d'avoir le plus d'effets sur le Québec?

Besoin 2 : L'immigration économique et les dynamiques de l'emploi

Un des objectifs de l'immigration économique au Québec est de répondre aux besoins du marché de l'emploi. À cet effet, le gouvernement a mis en place différentes réformes des systèmes de sélection des personnes immigrantes permanentes de la catégorie économique afin de favoriser le plus possible l'adéquation entre la sélection et les besoins économiques du Québec. De la même façon, le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) vise à recruter des travailleuses et travailleurs pour combler la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs du marché de l'emploi, alors que le Programme de mobilité internationale (PMI) offre notamment des permis de travail ouverts permettant de travailler pour n'importe quel employeur.

La recherche financée en réponse à ce besoin devrait permettre de mieux comprendre les effets qu'ont les programmes d'immigration sur les dynamiques du marché de l'emploi au Québec.

Exemples de questions pouvant être abordées en réponse au besoin 2 :

- Y a-t-il une adéquation entre le domaine d'emploi déclaré à la sélection et la profession exercée après l'admission et quels facteurs favorisent cette adéquation ?
- Quel est l'apport économique des personnes immigrantes temporaires (travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, étudiantes et étudiants étrangers) au Québec, notamment l'impact de l'immigration temporaire sur les revenus fiscaux, le produit intérieur brut, les dépenses de consommation, l'impact économique indirect dans des secteurs d'activité tels que les programmes d'enseignement dans certains établissements de certaines localités, etc. ?

Besoin 3 : L'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes

Le Québec est confronté au défi d'attirer et de retenir des personnes candidates à l'immigration qui répondent à ses besoins dans un contexte de concurrence féroce pour les talents, tant avec d'autres pays qu'avec les différentes provinces du Canada. Le gouvernement fédéral s'est notamment positionné pour soutenir davantage l'immigration francophone vers des collectivités canadiennes hors Québec. Ensuite, le Québec, comme les autres sociétés occidentales, cherche à attirer des immigrantes et immigrants ayant un profil investisseur.

Les propositions devraient donc permettre de distinguer le profil des personnes francophones et investisseuses qui immigreront au Québec de celles qui immigreront ailleurs au Canada. L'objectif est de mieux comprendre leur parcours et leurs besoins et ainsi prévoir des initiatives gagnantes pour les attirer et les retenir au Québec.

La recherche devrait également aborder les meilleures pratiques présentes au Canada et à l'international en matière d'attraction de personnes immigrantes dans les catégories de l'immigration économique, notamment parmi les bassins francophones d'immigration.

Exemples de questions pouvant être abordées en réponse au besoin 3 :

- Quelles sont les mesures les plus prometteuses ou efficaces transposables au Québec pour favoriser l'attraction de personnes immigrantes ainsi que leur établissement durable ?
- Quelles sont les mesures les plus prometteuses ou efficaces transposables au Québec pour favoriser l'établissement durable au Québec des personnes immigrantes admises dans la catégorie des gens d'affaires ?

AXE 2 : INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Besoin 4 : L'attractivité du français et le désir d'apprendre la langue officielle du Québec pour les personnes immigrantes.

L'intégration linguistique des personnes immigrantes, c'est-à-dire leur apprentissage du français et son utilisation dans la vie courante, est un élément essentiel à leur pleine participation dans la société québécoise. Cependant, lors de leur démarche de francisation, les personnes immigrantes sont confrontées à certains obstacles. Par exemple, lorsqu'elles tentent de pratiquer le français dans la sphère publique, leurs interlocuteurs et interlocutrices ont tendance à leur répondre en anglais en décelant leur accent étranger, ou encore, lors de leur arrivée récente au Québec, les personnes immigrantes vivent des difficultés pour se créer un réseau social francophone. Ces phénomènes, tout comme d'autres, ont un effet négatif sur la volonté des personnes immigrantes d'utiliser le français dans la sphère publique.

La recherche financée en réponse à ce besoin devrait permettre de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les personnes immigrantes utilisent ou non le français au quotidien et dans la sphère publique, ainsi que les meilleures pratiques pour stimuler le désir d'apprendre le français, de maintenir cette compétence et de parler le français dans les différentes sphères de communication.

Exemple d'une question pouvant être abordée en réponse au besoin 4 :

- Quels facteurs encouragent le plus les personnes immigrantes à choisir le français comme première langue d'usage au Québec ?

Besoin 5 : Reconnaissance des compétences acquises à l'étranger et intégration économique

La reconnaissance des compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes représente une étape cruciale de leur intégration socioéconomique. Pour améliorer et accélérer la reconnaissance des compétences, le gouvernement du Québec a mis en place un [plan d'action interministériel](#) concerté pour une durée de trois ans (2021-2023). Ce plan d'action visait à accroître le nombre des personnes immigrantes ayant obtenu une autorisation d'exercice dans des délais plus brefs en facilitant l'accès aux formations d'appoint par le financement de l'élaboration et de l'offre de formations et de stages d'une part et par l'offre d'un soutien financier aux personnes immigrantes qui doivent suivre des formations et stages de l'autre. Pourtant, l'accès à différentes professions réglementées reste difficile et certains enjeux liés à la circulation de l'information, l'évaluation de l'acquis expérientiel, la durée et l'offre des formations d'appoint semblent perdurer.

Enfin, dans les dernières années, les établissements d'enseignement ont mis en place des outils d'évaluation des compétences et des formations pour les professions non réglementées. Toutefois, les données concernant les enjeux liés à la reconnaissance des compétences pour les professions non réglementées sont limitées.

La recherche financée en réponse à ce besoin devrait permettre d'identifier les meilleures pratiques au Canada et à l'international en matière d'intégration professionnelle, de soutien à l'employabilité et de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger.

Exemples de questions pouvant être abordées en réponse au besoin 5 :

- Quelles sont les bonnes pratiques en reconnaissance des compétences au Canada et à l'international qui permettent aux personnes immigrantes de s'intégrer au marché du travail en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences ?
- Quels sont les effets de ces programmes de reconnaissance des compétences sur l'intégration des personnes immigrantes ?

Besoin 6 : Les pratiques innovantes et les défis en matière d'intégration en emploi des personnes immigrantes

L'intégration sociale et l'intégration économique sont toutes deux essentielles dans le développement du sentiment d'appartenance à la société d'accueil. D'une part, l'intégration sociale des personnes immigrantes favorise l'apprentissage de la culture et l'acceptation mutuelle. D'autre part, l'intégration professionnelle permet l'atteinte d'une plus grande participation économique des personnes immigrantes par l'adéquation entre leur emploi et leurs qualifications. Cependant, peu de recherches se sont intéressées à l'interaction entre l'intégration économique et l'intégration sociale.

Pour s'insérer dans les milieux d'affaires québécois, les gens d'affaires doivent souvent devenir membres de réseaux conçus pour soutenir la réussite de leur projet d'affaires (chambres de commerce, réseaux de commerçants et commerçantes, etc.). Ces organisations contribuent informellement à l'intégration des personnes immigrantes, mais elles font rarement partie des institutions étudiées comme jouant un rôle clé dans le parcours d'intégration.

La recherche financée en réponse à ce besoin devrait permettre de mieux comprendre l'interaction entre l'intégration sociale et l'intégration économique.

Exemples de questions pouvant être abordées en réponse au besoin 6 :

- Quelles sont les meilleures pratiques mises en place dans les entreprises au Québec ou ailleurs afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes dans leur milieu de travail ?
- Quels rôles jouent les réseaux spécialisés et l'insertion dans les milieux d'affaires pour l'intégration des personnes immigrantes ?

Besoin 7 : Profils sociaux, économiques et linguistiques et trajectoires d'intégration des personnes immigrantes

Les besoins à court terme des personnes immigrantes nouvellement arrivées sont bien connus. Le MIFI et ses partenaires ont mis sur pied des services d'accueil et d'installation pour répondre à leurs besoins. Toutefois, le parcours d'intégration des personnes immigrantes sur le long terme et le degré de réussite de leur intégration sont moins bien connus. De plus, plusieurs personnes immigrantes ne passeront jamais par les services offerts ou financés par le gouvernement du Québec. Elles s'appuient alors sur des réseaux informels ou parallèles.

La recherche financée en réponse à ce besoin devrait permettre de mieux comprendre le parcours d'intégration des personnes immigrantes sur le long terme et d'identifier les raisons pour lesquelles certaines catégories de personnes immigrantes n'utilisent pas les services publics d'intégration.

Exemples de questions pouvant être abordées en réponse au besoin 7 :

- Quelles sont les trajectoires types d'intégration des personnes immigrantes en fonction de leur catégorie d'immigration ?
- Quels sont les principaux profils des personnes immigrantes sur le plan social, économique et linguistique, notamment les principaux profils des personnes parrainées dans le cadre du regroupement familial ?

AXE 3 : RELATIONS INTERCULTURELLES

Besoin 8 : Le renforcement des compétences interculturelles

L'amélioration des relations entre les Québécois et Québécoises de toutes origines est un objectif poursuivi par un large éventail d'approches et de mesures d'intervention sociale, telles que les formations sur l'Équité, la Diversité et l'Inclusion ou les campagnes de valorisation de la diversité ethnoculturelle. Le développement de compétences interculturelles, quant à lui, est un processus d'apprentissage qui doit permettre, par des prises de conscience, le développement d'une pensée critique. Les formations dites « traditionnelles » ne semblent pas pleinement répondre aux besoins d'apprentissage et de développement de compétences interculturelles, lesquelles nécessitent que les adultes acquièrent un savoir-être. Certaines recherches en matière d'andragogie et d'apprentissage expérientiel ont démontré la pertinence de ces approches dans l'apprentissage des adultes, notamment dans l'acquisition de compétences nécessaires pour réussir professionnellement.

Cependant, peu de connaissances issues de la recherche sont disponibles sur la pertinence des approches andragogiques basées sur l'apprentissage expérientiel pour le développement des compétences interculturelles et sur les méthodes les plus adaptées pour les évaluer.

La recherche financée en réponse à ce besoin devrait permettre de soutenir les institutions et organisations québécoises dans l'actualisation des programmes de formation et d'autres actions relatives au développement des compétences interculturelles destinées aux adultes.

Exemples de questions pouvant être abordées en réponse au besoin 8 :

- Quelles approches en matière de formation sont les plus porteuses pour le développement des compétences interculturelles ?
- Quels indicateurs ou critères peuvent permettre d'évaluer la qualité et l'efficacité des approches andragogiques en matière de développement des compétences interculturelles ?
- Parmi les différentes activités favorisant les rapprochements interculturels, quelles activités ont le plus d'impacts sur l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise et sur la création de liens sociaux entre des Québécoises et Québécois natifs et les personnes immigrantes ?

Besoin 9 : Établissement durable des personnes immigrantes dans une diversité de régions

Plusieurs personnes immigrantes établies à Montréal s'installent dans les régions adjacentes (Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie) alors que celles qui sont établies dans les régions éloignées (autres régions) quittent vers des régions intermédiaires (Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Mauricie, Centre-du-Québec, Estrie, Outaouais). Ainsi, d'une manière générale, les régions les plus éloignées de Montréal peinent à retenir les personnes immigrantes.

En complémentarité au [projet de recherche en cours](#) à ce sujet, la recherche financée en réponse à ce besoin devrait permettre de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les personnes immigrantes ont tendance à s'installer dans des régions près de Montréal après avoir habité dans des régions plus éloignées. Elle devrait également permettre au MIFI d'évaluer l'efficacité des politiques de régionalisation à l'international au regard du taux d'attraction et de rétention.

Exemples de questions pouvant être abordées en réponse au besoin 9 :

- Quelles sont les politiques publiques à l'international les plus prometteuses pour favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes dans des régions où l'immigration est un phénomène récent ?
- Quels rôles peuvent jouer les acteurs locaux, notamment les municipalités et les MRC, dans l'établissement durable des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec ?

Besoin 10 : Le sentiment d'appartenance

Une vaste littérature existe sur les questions relatives au développement du sentiment d'appartenance, notamment envers les nations minoritaires comme le Québec. Malgré le fait que les nations minoritaires partagent un grand nombre de caractéristiques et d'enjeux, les réalités sur le plan démographique ou économique de ces dernières peuvent être très diverses. De plus, le développement du sentiment d'appartenance des personnes immigrantes à l'égard de leur société d'accueil est un enjeu important pour de nombreux États et nations, minoritaires ou non. La compréhension des réalités spécifiques à chaque contexte, comme celui du Québec, est essentielle pour que les actions institutionnelles et citoyennes visant le développement du sentiment d'appartenance soient le plus pertinentes possible. De plus, la situation chez les jeunes

de minorités visibles ou de minorités ethnoculturelles et nés au Canada (dits de deuxième génération) mérite une attention particulière.

La recherche financée en réponse à ce besoin devrait permettre de mieux comprendre les dynamiques qui interviennent dans le développement du sentiment d'appartenance des personnes immigrantes de première et de deuxième génération et d'en dégager les angles morts pour mettre en place les conditions et les initiatives les plus pertinentes afin de favoriser le développement du sentiment d'appartenance chez les Québécois et Québécoises de toutes origines envers le Québec et leur milieu de vie.

Exemples de questions pouvant être abordées en réponse au besoin 10 :

- Quelles sont les conditions et les initiatives les plus prometteuses pour favoriser le développement du sentiment d'appartenance des Québécois et Québécoises de toutes origines envers le Québec et leur milieu de vie ?
- Quels sont les effets des expériences de discrimination vécues ou perçues par les personnes immigrantes au Québec sur leur sentiment d'appartenance et quels sont les moyens novateurs pour contrer les effets négatifs ?

4. Conditions du concours et du financement

Cette *Action concertée* est **soumise à l'ensemble des règles établies par le FRQ** dans ses [Règles générales communes \(RGC\)](#). Seules les conditions particulières visant l'Action concertée *Programme de recherche sur l'immigration, l'intégration et les relations interculturelles* sont indiquées dans ce document et prévalent.

4.1 CARACTÉRISTIQUES DU FINANCEMENT

Volet	Durée maximale	Montant maximal pour la recherche	Frais indirects de recherche (FIR)
Projet de recherche-action	3 ans	225 000 \$	27% du montant du financement
Projet de recherche	3 ans	200 000 \$	27% du montant du financement
Synthèse des connaissances	1 an	75 000 \$	27% du montant du financement

- Le montant du financement offert inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert des connaissances et de diffusion de la recherche, y compris les rencontres de suivi et de transfert des connaissances organisées par le Fonds.

- Les **frais indirects de la recherche (FIR)** de 27 % sont versés à l'établissement gestionnaire et s'ajoutent à ces montants.
- Les **dépenses admissibles** sont celles présentées dans les [Règles générales communes](#) (RGC). Les spécificités en lien avec ce concours sont présentées à [l'annexe 3](#) « Dépenses admissibles ».
- Des mesures de financement visant la **recherche au collégial** sont offertes. Pour en connaître les balises, consulter [l'annexe 1](#) « Précisions sur les documents à joindre dans les formulaires » et [l'annexe 5](#) « Mesures de financement pour la recherche au collégial ».

4.2 ADMISSIBILITÉ

Nombre maximum de participations au concours (tous volets confondus)	
En tant que chercheuse principale ou chercheur principal	1
En tant que cochercheuse ou cochercheur	4

La définition des statuts en recherche et des rôles est présentée dans les RGC, à la section « Définitions – statuts et rôles ».

Chercheur principal ou chercheuse principale¹

Seules les personnes répondant aux statuts suivants se qualifient pour ce rôle :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)²
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. (statut 3 titulaire d'un Ph. D.)

Cochercheurs ou cochercheuses

Il peut s'agir de personnes répondant aux statuts suivants:

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)³
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège (statut 3)
- Autres statuts en recherche (statut 4)
 - 4a) Chercheur ou chercheuse d'un établissement gouvernemental reconnu par les FRQ
 - 4b) Chercheur ou chercheuse d'une organisation du secteur gouvernemental non reconnue par les FRQ ou privé
 - 4c) Personnes des milieux de pratique
 - 4d) Artistes

Sont également admissibles les

- Personnes citoyennes (équivalent du statut 4e des RGC)

1 Sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheuse ou cochercheur (statuts 1 et 2).

2 Précision pour le critère b) du statut 1: Dans le cadre de ce concours se qualifie également pour le statut 1 la personne répondant au [statut 1 ii](#)) ayant une affiliation universitaire québécoise lui permettant de co-diriger des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs et des projets de recherche de manière autonome.

3 Idem.

Particularités

Dans le cadre des **projets de recherche-action**, il est **obligatoire** d'avoir au sein de l'équipe une cochercheuse ou un cochercheur répondant à la définition du statut 4c) « Autres statuts en recherche/Personne des « milieux de pratique » » présentée à la page 7 des RGC. Voir [l'annexe 4](#) « Note de clarification pour la participation des personnes des milieux de pratique aux projets déposés dans le volet " Projet de recherche-action " ».

Collaborateurs ou collaboratrices

La chercheuse principale ou le chercheur principal peut s'adjoindre des collaboratrices et collaborateurs. Les chercheurs et les chercheuses hors-Québec ne peuvent se prévaloir d'aucun autre rôle que celui de collaborateur ou de collaboratrice. Quant aux personnes répondant aux statuts en formation tels que définis par les RGC, elles ne sont pas admissibles à ce rôle.

À l'étape de la demande complète, la chercheuse principale ou le chercheur principal doit présenter, dans les documents soumis pour évaluation, le rôle et la contribution spécifique de chacune de ces personnes.

4.3 Conditions du financement

- Cet appel de propositions s'inscrivant dans le cadre des [Actions concertées](#), la chercheuse principale ou le chercheur principal qui recevra un financement **devra** participer aux **rencontres de suivi** annuelles prévues dans le programme.
 - Aux rencontres sont conviés les membres de l'équipe ou des équipes financées, le ou les partenaires de l'Action concertée et un ou plusieurs membres du FRQ.
 - Organisées et animées par le FRQ, ces rencontres permettent de comprendre les projets en cours, de suivre leur évolution et d'envisager au fur et à mesure les retombées possibles des résultats.
 - Généralement tenues par visioconférence, ces rencontres pourraient aussi se tenir en personne.
 - Elles se déroulent en français et les documents préparés spécifiquement pour la rencontre devront être rédigés en français.
 - Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements du financement.
- En guise de **mention du financement**, les personnes titulaires d'un financement à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article ou communication ce qui suit : « Cette recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec grâce au soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dans le cadre des *Actions concertées* ».
- Un **rapport de recherche**, présentant les résultats du projet, doit être déposé à la fin de la durée de l'octroi.

- Ce rapport devra être rédigé en français et s’inspirer du [Guide de rédaction du rapport de recherche des Actions concertées](#). Le titre et le résumé du projet pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.
 - Une portion représentant 25 % de la dernière année de la subvention sera retenue jusqu’à l’approbation de ce rapport par le FRQ.
 - Après le dépôt du rapport de recherche, le FRQ organise une **rencontre de transfert** des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large de personnes utilisatrices potentielles.
 - Elle se tient habituellement par visioconférence.
 - Cette rencontre se déroulera en français et les documents préparés spécifiquement pour cette rencontre devront être rédigés en français.
 - Les chercheuses principales ou chercheurs principaux des projets financés sont tenus d’y participer.
 - Un **rapport final** (de nature administrative) devra également être soumis, mais dans un second temps, soit 9 mois après le dépôt du dernier rapport financier annuel, afin de permettre au Fonds et à ses partenaires de documenter l’impact des financements offerts. Ce rapport devra être rédigé en français.
 - Les **publications évaluées par les pairs** qui découleront des travaux de recherche rendus possibles par cet octroi devront être diffusées en libre accès immédiatement (sans embargo), sous licence ouverte, conformément à la [Politique de diffusion en libre accès](#) du FRQ.
-

5. Définition des volets offerts dans ce concours

5.1 PROJET DE RECHERCHE

L’objectif de ce volet est de soutenir des projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et de chercheuses, visant à répondre aux besoins et priorités énoncés dans l’appel de propositions. Les projets financés dans ce volet doivent démontrer leur potentiel à conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances, notamment par l’exploration de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Les propositions doivent également faire preuve d’une grande préoccupation pour l’innovation et le transfert des connaissances afin d’éclairer la décision et l’intervention.

5.2 PROJET DE RECHERCHE-ACTION

Un projet de recherche-action est fondé sur le besoin de comprendre, d’expliquer et de transformer la pratique d’un milieu donné. La recherche-action vise à accompagner le milieu concerné dans l’identification et la problématisation de ses difficultés, dans l’établissement d’un bilan critique de ses problèmes et dans l’élaboration, la mise en œuvre ou l’amélioration des outils pour résoudre les problèmes visés.

La transformation est au cœur des projets de recherche-action. Le processus menant à cette transformation de même que la transformation elle-même doivent générer des connaissances nouvelles. Les projets soumis dans ce volet doivent donc faire valoir leur pertinence à la fois pour l'avancement des connaissances et pour le développement, l'expérimentation et la transformation des pratiques.

Les projets de recherche-action sont caractérisés par la participation de l'ensemble des actrices et acteurs impliqués, qu'ils soient du milieu universitaire ou du milieu de la pratique. Ils engagent ainsi les chercheurs et chercheuses, ainsi que le milieu de pratique participant à l'expérimentation, et ce, tant dans le processus de construction de la recherche que dans son opérationnalisation ou dans les étapes ou les modalités d'intervention qui en découlent.

Pour refléter les spécificités de ce type de recherche, le chercheur principal ou la chercheuse principale doit s'adjoindre au moins une personne représentant le milieu. Il s'agit d'une **condition d'admissibilité** pour bénéficier d'une subvention dans ce volet.

5.3 SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES

La synthèse des connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques pour les besoins de recherche identifiés dans l'appel de propositions. De plus, lorsque des données issues des milieux de pratique existent, la synthèse financée peut aussi inclure une recension de pratiques accompagnée d'analyses comparées. La synthèse permet donc de faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique, de manière à dégager des pistes de réflexion et d'action utiles tant pour la recherche que pour la prise de décision et pour les personnes impliquées dans le milieu.

6. Processus et critères d'évaluation

Le processus d'évaluation se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de pertinence (prédemande) – évaluation sous l'entière responsabilité du FRQ, effectuée par les représentantes et les représentants désignés par les partenaires de l'Action concertée, à partir des critères spécifiés dans le présent document;
- L'évaluation scientifique (demande de financement) – évaluation sous l'entière responsabilité du FRQ, effectuée par les pairs, à partir des critères spécifiés dans le présent document.

Pour connaître le fonctionnement et les objectifs spécifiques à chacun de ces comités d'évaluation ainsi que pour de plus amples renseignements à propos de la préparation et de l'évaluation des demandes, on peut consulter les règles du programme *Actions concertées* ainsi que les RGC (articles 4.4 et 4.5).

Par ailleurs, les personnes candidates sont invitées à prendre connaissance de la [Grille de signification des notes du FRQ – secteur SC](#), utilisée par les comités d'évaluation.

Seules les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence (prédemande) seront invitées à déposer une demande de financement complète.

6.1 ÉVALUATION DE PERTINENCE (PRÉDEMANDE)

L'approbation institutionnelle n'est pas requise pour transmettre au Fonds le formulaire de prédemande.

Nous suggérons néanmoins aux personnes intéressées d'informer leur bureau de la recherche aussitôt que possible de leur intention de déposer une prédemande dans ce concours.

La prédemande est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les prédemandes sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Sous-critères	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none">• Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel de propositions• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions• Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none">• Applicabilité des résultats attendus• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics	30 points
Mobilisation des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none">• Ampleur et qualité de la stratégie de mobilisation des connaissances auprès des différents utilisatrices et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'<i>Action concertée</i>• Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisatrices et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'<i>Action concertée</i>	10 points

Projet de recherche-action		
Critères	Sous-critères	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de proposition • Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions 	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Impact du projet pour le développement ou l'amélioration des pratiques • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Mobilisation des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de mobilisation des connaissances auprès des différentes utilisatrices et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée • Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée 	25 points
Synthèse des connaissances		
Critères	Sous-critères	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	25 points
Mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de mobilisation des connaissances auprès des différentes utilisatrices et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée 	15 points

Pour une pré-demande jugée pertinente, les recommandations du comité de pertinence sont transmises à la personne candidate et au comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement doivent donc tenir compte des suggestions et des

commentaires proposés à cette étape. Sinon, elles doivent justifier, dans la demande de financement, leur choix de ne pas le faire.

6.2 ÉVALUATION SCIENTIFIQUE (DEMANDE DE FINANCEMENT)

L'approbation institutionnelle est obligatoire pour pouvoir transmettre la demande de financement.

L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil de passage de 70%.

Stratégie de financement

Dans le cadre de ce concours, l'attribution des subventions se fera en deux temps, sur la base de l'excellence scientifique :

- Dans un premier temps, elles seront attribuées en fonction du mérite, établi selon les critères d'évaluation scientifique présentés plus bas et déterminé à la suite de la mise en rang des demandes déposées à l'intérieur de chacun des axes. Un maximum de trois (3) propositions par axe sera financé lors de ce premier tour. Le seuil de financement est établi à 80 % pour ce tour de financement.
- Dans un deuxième temps, l'attribution se fera au mérite, tous besoins spécifiques confondus, à la suite d'une mise en rang unique, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire. Le seuil de financement est établi à 70 % pour ce deuxième tour de financement.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Sous-critères	Pondération
Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine • Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis • Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique • Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, participation à des processus d'évaluation par les pairs, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.) • Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet 	20 points
Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration du potentiel et de la portée des résultats attendus pour l'intervention, la gestion et la prise de décision • Stratégie de mobilisation des connaissances (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs et utilisatrices– incluant les partenaires de l'Action concertée, etc.) • Liens avec les partenaires du milieu 	20 points
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche, et variété des tâches et des responsabilités qui lui seront confiées 	10 points

Projet de recherche-action

Critères	Sous-critères	Pondération
Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au développement, à l'expérimentation et à l'amélioration des pratiques • Originalité et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine • Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis • Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique, réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence 	<p>40 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %</p>
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, participation à des processus d'évaluation par les pairs, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, outils d'intervention, publications, subventions, etc.) • Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet 	20 points
Collaboration et retombées anticipées dans le milieu ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéfices attendus de la recherche-action, par les chercheurs et les chercheuses et les partenaires du milieu ciblé, sur le plan pratique • Qualité de la collaboration établie entre l'équipe et le milieu 	20 points
Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Importance et portée des résultats attendus au-delà du milieu ciblé • Stratégie de mobilisation des connaissances (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs et utilisatrices— incluant les partenaires de l'Action concertée, etc.) 	10 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche, et variété des tâches et responsabilités qui lui seront confiées 	10 points

Synthèse des connaissances		
Critères	Sous-critères	Pondération
Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine • Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis • Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique • Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, participation à des processus d'évaluation par les pairs, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.) • Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet 	20 points
Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration du potentiel et de la portée des résultats attendus pour l'intervention, la gestion et la prise de décision • Stratégie de mobilisation des connaissances (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs et utilisatrices – incluant les partenaires de l'Action concertée, etc.) 	20 points
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche, et variété des tâches et des responsabilités qui lui seront confiées 	10 points

7. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement

Les personnes intéressées par le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de prédemande et de demande de financement **correspondant au volet choisi** dans le Portfolio électronique FRQnet de la chercheuse principale ou du chercheur principal et les transmettre avec tous les documents requis avant les dates limites déterminées pour la prédemande et la demande de financement.

À l'heure et la date limites du concours, le statut de la demande dans le système FRQnet, interface transactionnelle utilisée par les FRQ, doit être « transmis à l'établissement » ou « transmis au Fonds ». Pour être considérée comme recevable, la demande dont le statut est « transmis à l'établissement » devra néanmoins afficher le statut « transmis au Fonds » dans les délais prescrits par les [Règles générales communes](#) (RGC, article 3.2). Toute demande ne répondant pas à ces conditions sera considérée comme non recevable.

7.1 FORMULAIRES ÉLECTRONIQUES FRQNET

Afin de remplir le formulaire de prédemande et de demande, il est requis de créer au préalable un compte utilisateur au Portfolio électronique FRQnet (voir la [capsule informative](#)) à partir du site Web du Fonds.

En ce qui concerne la **langue de rédaction** du formulaire et des documents soumis, consulter la section 3.6 des RGC.

Veuillez également consulter le document [Normes de présentation des fichiers joints \(PDF\)](#) aux formulaires FRQnet ainsi que la section 3.2 des RGC.

Toutes les sections des formulaires de prédemande et de demande de financement devront être remplies pour pouvoir les transmettre au Fonds. Néanmoins, les sections suivantes ne seront pas transmises aux comités d'évaluation :

- Prédemande : Inscription, Préadmissibilité, Suggestion d'experts et d'expertes
- Demande : Recherche responsable, Contribution aux objectifs de développement durable⁴

Consentement des cochercheuses et cochercheurs :

À l'étape de la demande de financement, tous les cochercheurs et cochercheuses doivent donner leur **consentement** pour leur participation à partir de la section « En tant que cochercheur ou cochercheuse » de leur Portfolio électronique FRQnet.

Les instructions pour remplir les sections du formulaire en lien avec le **soutien à la recherche au collégial** se trouvent à [l'annexe 5](#) « Mesures de financement pour la recherche au collégial ».

7.2 DOCUMENTS REQUIS

Documents requis pour la prédemande :

- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées **du chercheur principal ou de la chercheuse principale**⁵
- Formulaire électronique de prédemande dûment rempli, incluant les fichiers PDF suivants, à joindre aux sections concernées :
 - Description du projet ou de la programmation
 - Bibliographie
 - OPTIONNEL : Lettres d'appui des partenaires

⁴ En accord avec la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 ([SORI2](#)), la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 ([SGDD 2023-2028](#)) et conformément à leurs plans stratégiques, le FRQ vise à promouvoir le rôle de la science et de la communauté scientifique dans l'atteinte des enjeux portés par les ODD. Pour ce faire, les personnes candidates sont invitées à indiquer, si leur projet s'y prête, la contribution de leur recherche à l'atteinte des ODD dans la section « Contribution aux objectifs de développement durable » du formulaire de leur demande.

⁵ **Prédemande** : Seuls le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) de la chercheuse principale ou du chercheur principal sont exigés à ce stade. Il est requis de joindre le CV commun canadien (format FRQSC) et le fichier .PDF des contributions détaillées à la section « CV commun canadien » du Portfolio électronique FRQnet. La personne candidate doit s'assurer que ceux-ci sont à jour. Les CCV transmis avant le 1er juin de l'année civile précédente ne sont pas valides.

Documents requis pour la demande de financement :

- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées du chercheur principal ou de la chercheuse principale **ET** des cochercheurs et cochercheuses répondant aux statuts 1, 2 et 3⁶
- Formulaire électronique de demande de financement dûment rempli, incluant les fichiers PDF suivants, à joindre aux sections concernées :
 - Description du projet ou de la programmation
 - Bibliographie
 - Justification des dépenses prévues
 - OPTIONNEL : Lettres d'appui des partenaires.

S'ajoutent les documents suivants à l'étape de la demande de financement, selon la composition de l'équipe :

- CV abrégé de chaque cochercheur ou cochercheuse répondant au statut 4a, 4b, 4c et 4d
- Lettre de motivation ou d'intérêt à participer au projet pour chaque personne citoyenne (équivalent du statut 4e)
- Lettre pour chercheur ou chercheuse à la retraite
- Lettre pour chercheur ou chercheuse sous octroi
- Lettre pour chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne
- Justification pour chercheur ou chercheuse de collègue

Les précisions quant au contenu des documents à joindre selon la composition de l'équipe sont présentées à [l'annexe 1](#).

8. Renseignements

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

- 1 (514) 873-2114 poste 4200
- 1 (418) 643-7582 poste 3175

Pour des questions d'ordre technique : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

- 1 (418) 643-7582 poste 3182

⁶ Demande de financement : Le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) de la chercheuse principale ou du chercheur principal et des cochercheurs et cochercheuses sont exigés à ce stade. Les CCV (format FRQSC) et les fichiers joints des contributions détaillées doivent être à jour.

9. Annexe 1 — Précisions sur les documents à joindre au formulaire de demande

À l'étape de la demande de financement, des documents additionnels sont requis pour les personnes suivantes :

Statut	Document	À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale en un seul fichier PDF à la section suivante du formulaire :
Cochercheurs et cochercheuses répondant au statut 4a, 4b, 4c ou 4d	CV abrégé. Chaque CV abrégé doit respecter les règles de présentation du CV abrégé disponible également à partir de la Boîte à outils.	« Autres documents »
Personnes citoyennes (équivalent du statut 4e)	Lettre de motivation ou d'intérêt à participer au projet Veuillez utiliser le formulaire prévu pour la lettre de motivation ou intérêt – personnes citoyennes – FRQ – secteur Société et culture disponible également à partir de la Boîte à outils.	« Personnes citoyennes »
Chercheurs et chercheuses à la retraite	Lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'il ou elle possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeure ou professeur, qu'il ou elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de ses activités de recherche et qu'il et elle continuera, le cas échéant, à former des étudiantes et étudiants. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée.	« Autres documents »
Chercheurs et chercheuses sous octroi	Lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils et elles conserveront le poste de professeur ou professeure sous octroi pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi.	« Autres documents »
Chercheurs universitaires cliniciens et chercheuses	Lettre de la direction du département clinique ou de la doyenne ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheuses et	« Autres documents »

universitaires cliniciennes	cochercheurs pour réaliser le projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQ).	
Chercheurs et chercheuses de collègue	<p>Justification pour chercheur ou chercheuse de collègue</p> <p>Devront y être précisés, pour chaque chercheuse ou chercheur de collègue bénéficiaire du soutien à la recherche au collégial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nom et l'établissement collégial de rattachement, • l'estimation du montant réclamé pour le soutien à la recherche au collégial; • le rôle joué par cette personne dans la consolidation ou le déploiement de la recherche proposée, • la justification de l'utilisation des fonds alloués spécifiquement à son implication 	« Soutien collégial »

10. Annexe 2 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Le partenaire et le Fonds reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires d'octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l'Action concertée.

Le partenaire et le Fonds adhèrent au *Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche* (gouvernement du Québec, Dépôt légal 2002, Bibliothèque nationale du Québec, ISBN : 2 550 39 429 1) et aux [Règles générales communes](#) du FRQ en matière de propriété intellectuelle, et se conforment aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche académique.

Droits du partenaire concernant le rapport de recherche et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques

Les partenaires et le Fonds peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport de recherche et le rapport final FRQnet qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Le FRQ s'assure auprès des titulaires d'octroi, qu'ils détiennent tous les droits permettant cette utilisation par les Parties. Pour ce faire, la mention suivante est précisée dans l'appel de propositions et au moment de l'octroi :

« En acceptant l'octroi, le ou la titulaire accorde une licence non exclusive et non transférable au partenaire de l'Action concertée et au FRQ sur le rapport de recherche et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Cette licence permet de les reproduire, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir des résultats qu'ils contiennent. Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps ».

Le FRQ s'engage à obtenir du titulaire d'octroi un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi.

Délai de divulgation

Tel que mentionné dans le Programme [Actions concertées](#) ainsi que dans les Appels de propositions, dans le cas où les Parties requièrent un délai de divulgation du rapport de recherche final ou des rapports de recherche intérimaires par le ou la Titulaire d'un octroi, les Parties et les Partenaires, le cas échéant, s'entendent avec le ou la Titulaire d'un octroi quant au délai à respecter avant de divulguer ces documents. Ce délai ne devrait pas excéder un (1) mois suivant la validation administrative par le FRQ et la transmission du document aux Ministres et aux Partenaires, le cas échéant. Exceptionnellement, un délai plus long peut être convenu lorsqu'un événement majeur est prévisible, tel que la tenue d'une commission parlementaire. Dans ce cas, le délai est discuté par les Parties et le ou la Titulaire d'un octroi lors d'une rencontre de suivi.

Citations appropriées

Le partenaire et le Fonds s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

11. Annexe 3 – Dépenses admissibles

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET	PROJET DE RECHERCHE-ACTION	SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES
Soutien aux étudiantes et étudiants - rémunération	Étudiantes et étudiants du collégial – rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle – rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Étudiantes et étudiants de 2 ^e cycle – rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Étudiantes et étudiants de 3 ^e cycle – rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Stagiaires postdoctoraux – rémunération (incluant les avantages sociaux)			
Soutien aux étudiantes et étudiants - bourses et compléments de bourses*	Étudiantes et étudiants du collégial – bourses			
	Étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle – bourses			
	Étudiantes et étudiants de 2 ^e cycle – bourses			
	Étudiantes et étudiants de 3 ^e cycle – bourses			
	Stagiaires postdoctoraux – bourses			
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciennes et techniciens de recherche – rémunération (incluant les avantages sociaux)			
	Professionnelles et professionnels de recherche – rémunération (incluant les avantages sociaux)			
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif - rémunération (incluant les avantages sociaux)			
Soutien aux chercheuses et chercheurs et aux partenaires	Chercheuses et chercheurs de collège - Dégagement	**	**	**
	Chercheuses et chercheurs de collège – Soutien salarial			
	Chercheuses et chercheurs universitaires - Dégagement		***	
	Partenaires - Dégagement			
Honoraires et dédommagement****	Conférencières et conférenciers invités			
	Chercheuses et chercheurs invités			
	Services ou expertises scientifiques ou non scientifiques			
	Artistes professionnels			
	Participant·es et participants de l'étude			
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche			
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)			
	Matériel et fournitures de recherche			

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET	PROJET DE RECHERCHE-ACTION	SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES
Matériel, équipements et ressources****	Sécurité et élimination sûre des déchets			
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)			
	Ressources liées aux activités cliniques			
	Animaux de laboratoire			
	Transport de matériel et d'équipement			
	Achat et accès à des banques de données			
	Fournitures informatiques			
Frais de télécommunication	Télécommunications			
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Organisation d'événements ou d'activités			
	Plateformes numériques : sites Web et médias sociaux			
	Publications de travaux de recherche – non revues par les pairs			
	Publications destinées à un lectorat non académique			
	Publications en libre accès – revues par les pairs			
	Reprographie et traduction			

 Dépenses non admissibles

* La bourse doit être directement en lien avec la réalisation du projet.

** Pour les balises du supplément Soutien à la recherche au collégial, consulter [l'annexe 5](#).

*** Un déchargement de tâche par année est autorisé pour le chercheur principal ou la chercheuse principale d'un projet de recherche-action.

**** Deux soumissions de deux fournisseurs différents sont exigées lorsque le coût d'un service ou d'un équipement dépasse 20 000 \$.

12. Annexe 4 — Note de clarification pour la participation des personnes des milieux de pratique aux projets déposés dans le volet « Projet de recherche-action »

Rôle et implication sur le type de dépenses admissibles

Les personnes des milieux de pratique, dans le cadre duquel se déroule le projet de recherche-action, sont impliquées dans la démarche à différents degrés. C'est la nature de leur implication qui détermine si elles peuvent faire partie des « Cochercheuses ou cochercheurs » ou apparaître dans la section « Collaboratrices ou collaborateurs ». Chacun des rôles est assorti de règles distinctes quant aux dépenses admissibles et aux exigences relatives à la présentation de l'équipe dans la demande de subvention.

Cochercheuses ou cochercheurs

La personne des milieux de pratique inscrite dans la section « Cochercheuses ou cochercheurs » du formulaire électronique a une contribution significative aux différentes étapes du projet, tant dans l'identification des besoins de connaissances, que dans la conceptualisation et la réalisation du projet. Sa contribution est justifiée par sa connaissance des milieux de pratique et des savoirs qui en découlent.

La personne des milieux de pratique qui répond à la définition du statut 4 c), tel que précisée dans les Règles générales communes⁷, doit fournir un CV abrégé d'un maximum de 2 pages (format PDF) répondant à [ce modèle](#). Ce CV abrégé doit être joint dans le formulaire de demande de la chercheuse principale ou du chercheur principal et il sera considéré pour l'évaluation du critère portant sur la composition de l'équipe.

La chercheuse principale ou le chercheur principal peut prévoir un montant dans son budget pour permettre de dégager la personne des milieux de pratique d'une partie de ses tâches régulières afin qu'elle puisse consacrer du temps à la recherche. Les sommes demandées devront être inscrites dans le type de section intitulé « Soutien aux chercheurs et aux partenaires » de la grille de prévision budgétaire du formulaire (catégorie « Partenaires – Dégagement »). En aucun cas, le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à offrir une compensation à l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Une justification détaillée des sommes demandées de même qu'une description des tâches assumées par la personne des milieux de pratique devront apparaître dans le fichier à joindre dans la section « Budget » du formulaire de demande.

Membre de l'équipe inscrit dans la section « Collaboratrices ou collaborateurs »

La personne des milieux de pratique inscrite dans la section « Collaboratrices ou collaborateurs » du formulaire de demande a une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action en raison de sa connaissance du milieu. Cette personne participe au déroulement de la recherche et peut notamment faciliter les liens avec le milieu.

⁷ Statut 4 c) *Personne des milieux de pratique* : personne dont la contribution au projet ou à la programmation repose sur ses compétences et connaissances pratiques et non sur son expertise en recherche ou en recherche-crédation. La personne est employée par une organisation québécoise. Ses compétences et connaissances, autres qu'artistiques ou littéraires, peuvent être de nature diverse, notamment professionnelles, techniques ou pratiques.

13. Annexe 5 — Mesures de financement pour la recherche au collégial

Des tableaux précisant à titre indicatif les conditions d'admissibilité et les droits relatifs aux différentes situations sont disponibles dans la boîte à outils.

Soutien à la recherche au collégial (supplément qui s'ajoute à la subvention)

Un soutien financier d'un montant de **50 000 \$ annuellement** peut être accordé à un chercheur ou une chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. avec tâche d'enseignement qui agit comme **chercheur principal ou chercheuse principale** d'un projet financé.

Un soutien financier d'un montant de **25 000 \$ annuellement** peut être accordé à un chercheur ou une chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. avec tâche d'enseignement qui agit comme **cochercheur ou cochercheuse** au sein d'un projet financé.

Ce supplément vise à défrayer en partie les coûts afférents à leur participation au projet ou à la programmation. Accordé sous réserve de la disponibilité des fonds, ce supplément peut être utilisé, à la discrétion du chercheur ou de la chercheuse de collège admissible, tant pour un dégagement d'enseignement que pour toute dépense admissible aux RGC, section 8.

Le cumul de ce supplément au travers de plusieurs programmes offerts par le Fonds — secteur Société et culture, est permis dans la limite de 50 000 \$ sur une même année financière. En respect de la règle 6.10 des [RGC](#), l'utilisation de toute somme non dépensée sur une année financière peut être reportée à la suivante — ici, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 000 \$.

La demande du Soutien à la recherche au collégial se fait en deux étapes :

1. Pour être autorisé par le Fonds, ce supplément, contrairement aux autres financements optionnels, doit être demandé et justifié dans la section « Soutien collégial » du formulaire de demande FRQnet, interface transactionnelle utilisée par le FRQ pour tous les cochercheurs et cochercheuses ainsi que la chercheuse principale ou le chercheur principal de collège, le cas échéant. Dans le cas contraire, il ne pourra être ni réclamé ni versé en cours d'octroi.
2. En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement par la chercheuse principale ou le chercheur principal, un formulaire post-octroi sera rendu disponible dans leurs Portfolios électroniques FRQnet. En cas de financement, ce supplément sera remis directement à l'établissement gestionnaire du chercheur ou de la chercheuse de collège admissible.

Soutien salarial (à même le budget de la subvention)

Une partie du montant pour la recherche peut être utilisé pour du soutien salarial aux chercheurs et chercheuses de collège de statut 3 n'ayant pas de tâches d'enseignement. Ce montant, laissé à la discrétion du chercheur principal ou de la chercheuse principale, doit être inscrit et justifié dans la section « Budget » du formulaire de la demande de financement. Dans le cas contraire, il ne pourra être demandé en cours de financement. Ce montant sera validé par le comité d'évaluation.

Dans le cas d'un chercheur ou d'une chercheuse d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), la somme pourra être transférée par l'établissement du chercheur principal ou de la chercheuse principale directement à l'établissement collégial auquel est affilié le CCTT.